

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 26 juin 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 20 juin 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 31
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Dominique MARIE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Stéphanie LEBERRURIER a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Alain QUEHE, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Lydie OLIVE, Yvonne LE GAC, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240626-20 : FIN_AC DEFINITIVES_MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES POUR 2024

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération 20200716-16 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et la délibération 20201216-4 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020 actant sa composition,

Vu la délibération 20240327-14 du Conseil Communautaire du 27 mars 2024 fixant le montant des attributions de compensation provisoire pour 2024 ;

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées 2023 ;

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées 2024 ;

Pour 2024, il a été proposé au Conseil Communautaire de réviser les AC en fonction des transferts de charges évalués par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 13 mars 2024. Dans son rapport, la CLECT a évalué les charges liées au service commun ADS, à l'entretien des sentiers de randonnées, à la voirie et surtout à l'exercice de la compétence piscine. Ce rapport a été transmis aux communes membres pour adoption. Le rapport est aujourd'hui définitivement validé puisqu'au vu des retours de délibération des communes, la majorité qualifiée est atteinte.

Les attributions de compensations définitives pour 2024 sont donc les suivantes :

Communes	AC 2023	TOTAL Charges transférées pour AC 2024 ADS, voirie et sentiers de randonnées	Prise en compte de 6 mois de charges transférées " piscine "	AC 2024
Amayé-sur-Seulles	10 212,90	426,37		10 639,27
Aurseulles	53 825,62	754,92		53 070,70
Les Monts d'Aunay	190 410,28	1 778,05	35 119,83	153 512,40
Malherbe-sur-Ajon	24 946,01	637,46		24 308,55
Bonnemaison	17 968,69	2 579,88		15 388,81
Brémoy	15 457,27	1 668,90		17 126,17
Cahagnes	1 159,83	1 249,46		2 409,29
Caumont-sur-Aure	45 364,77	9 882,07	15 776,59	19 706,12
Courvaudon	12 076,75	1 918,50		10 158,25
Epinay-sur-Odon	24 619,58	286,12		24 333,46
Dialan-sur-Chaine	11 883,95	26,52		11 857,43
Landes-sur-Ajon	10 742,86	609,70		10 133,16
Les Loges	5 043,70	700,08		5 743,78
Longvillers	692,25	689,70		1 381,95
Maisoncelles-Palvey	3 490,02	122,77		3 612,79
Maisoncelles-sur-Ajon	9 532,40	673,69		8 858,71
Le Mesnil-au-Grain	3 549,80	92,01		3 641,81
Monts-en-Bessin	12 178,38	1 644,84		10 533,54
Val d'Arry	44 836,85	798,32		44 038,53
Parfouru-sur-Odon	9 269,14	335,59		9 604,73
Seulline	24 583,00	3 131,11		21 451,89
Saint-Louet-sur-Seulles	3 813,13	304,06		4 117,19
Saint-Pierre-du-Fresne	5 284,16	1 074,73		6 358,89
Val de Drôme	32 076,59	410,12		32 486,71
Tracy-Bocage	2 174,03	357,84		2 531,87
Villers-Bocage	936 723,40	1 708,88	74 629,15	860 385,37
Villy-Bocage	26 058,20	726,89		26 785,09
TOTAL	829 265,78	3 916,98	125 525,57	699 823,25

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ARRETER** pour chaque commune membre de Pré-Bocage Intercom les attributions de compensation définitives pour 2024 aux montants indiqués dans le corps de la délibération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER




Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240626-20240626-20_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024